



# RÈGLEMENT du Championnat de l'AIN et du RHÔNE METROPOLE de LYON 2016

---

## 1. LE CALENDRIER

Le Championnat du Rhône 2016 se déroule sur sept courses :

Le	02 avril 2016	à Sainte Consorce
Le	30 avril 2016	à Limonest
Le	14 mai 2016	à Meyzieu
Le	28 Mai 2016	à Beynost
Le	12 juin 2016	au Val de Reims Cycliste
Le	02 octobre 2016	à Dardilly
Le	15 octobre 2016	Finale à Neuville sur Saône

## 2. LE RÈGLEMENT

Le règlement national 2016 sera le règlement de référence.

**TOUS ET SEUL, LES PILOTES LICENCIÉS DU RHONE METROPOLE DE LYON ET DE L'AIN PEUVENT PARTICIPER, LES PILOTES "NATIONAUX" NE PEUVENT PAS PARTICIPER, IL LEUR SERA CREE UNE CATEGORIE OPEN (MINIME ET +) SI LE NOMBRE DE PARTICIPANT EST SUFFISANT.**

Le classement final servira de CPP pour la qualification Rhône-Alpes Auvergne 2017.

Le classement étant à n-1 il sera établi un CPP par catégorie d'âge.

### **3. LES HORAIRES**

Les essais se feront par catégories.

11 h – 12h 30	Essais
13h	Début des courses : 24 puis 20 pouces
17h30	Remise des récompenses par le Club

### **4. LES ENGAGEMENTS**

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20 pouces ou une épreuve cruiser :
  - 5,00 € par pilote jusqu'à la catégorie benjamin incluse.
  - 10 € par pilote pour les catégories minime et plus
- Pour une épreuve 20 pouces et une épreuve cruiser :
  - 12 € par pilote pour toutes les catégories

### **5. LES INSCRIPTIONS**

Les inscriptions devront être envoyées par le responsable des engagements des clubs, au responsable du secrétariat de la course et au responsable engagement du club organisateur.

Le règlement se fera sur place auprès du club organisateur.

**Les inscriptions se feront obligatoirement sur la feuille type jointe au dossier d'invitation.**

Les pilotes seront notés par ordre alphabétique. Bien renseigner toutes les colonnes.

**Les inscriptions se feront uniquement par courriel pour le mercredi 21h00, avant la course, dernière limite.**

Le responsable du secrétariat confirmera par retour les inscriptions. Mais c'est au club de s'assurer que les engagements ont bien été réceptionnés.

La liste des engagés définitifs sera confirmée auprès des clubs le vendredi précédant l'épreuve.

Les inscriptions tardives seront possible le jour de la course **seulement s'il reste de la place sur les feuilles de race**, mais **une pénalité de retard sera appliquée**. Cette pénalité sera égale au montant de l'engagement et sera payée en même temps que les autres inscriptions.

Ces inscriptions ne se feront que par l'intermédiaire d'un responsable du club du pilote.

Pas de remboursement pour les annulations postérieures au jeudi 21 h.

### **6. LES CATÉGORIES**

Cf. tableau ci-dessous.

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie inférieure ou supérieure tout en gardant un classement séparé.

Les Cruisers Garçons et Filles courront ensemble. S'il y a suffisamment de filles, une catégorie sera créée.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

## **7. CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES**

### **A l'issue de chaque course :**

Les classements seront communiqués après chaque course aux clubs. Ils seront envoyés par courriel.

Le club organisateur prévoit de récompenser son épreuve. Il récompense les 8 premiers (au maximum) des catégories présentes.

Cela devra être spécifié sur les invitations.

La **présence des pilotes** lors de la remise des récompenses est **obligatoire**. Les récompenses ne seront **pas remises à un tiers**.

### **A l'issue de la Finale :**

Le classement sera effectué sur l'ensemble des 7 courses.

Les 3 premiers du classement général seront récompensés à l'issue de la finale, par l'ensemble des clubs du Rhône Métropole de Lyon et le comité du Rhône Métropole de Lyon, le maillot de champion du Rhône Métropole de Lyon ne sera remis qu'aux catégories où 3 pilotes minimum sont présents.

Le Comité de l'Ain récompense les podiums de l'ensemble du Championnat de l'Ain le jour de la finale.

La **présence des pilotes** lors de la remise des récompenses est **obligatoire**. Les récompenses ne seront **pas remises à un tiers**.

Un classement club sera également diffusé dans les jours qui suivent la dernière épreuve.

Chaque club totalise l'ensemble des points obtenus par ses pilotes lors des six courses.

En cas d'égalité de points, les clubs seront départagés de la façon suivante :

- au plus grand nombre de participations sur les six courses,
- si l'égalité subsiste, la plus grande participation lors de la dernière course départagera les clubs concernés.

La liste des pilotes autorisés à participer aux courses Rhône Alpes Auvergne sera transmise au président des clubs dans les jours qui suivent l'épreuve (sous réserve de modification des cotas par la CR BMX)

## **8. RÈGLEMENT TECHNIQUE**

Les clubs devront surveiller lors des inscriptions que les pilotes soient bien licenciés avec une licence permettant la compétition.

Un contrôle des licences sera effectué lors de l'émargement des pilotes lors des essais, tout pilote n'ayant pas émargé ne prendra pas le départ.

Un contrôle des licences inopiné est susceptible d'être mené en cas de doute avéré par le président de jury.

Les vélos et la tenue du pilote devront être conformes au règlement en vigueur (dernière année pour le n° dans le dos). Pour les vélos ceux-ci devront être muni de plaque frontale de taille et de couleur réglementaire.

Les pédales automatiques sont autorisées à partir de la catégorie minime.

## **9. ARBITRES DE COURSES**

La Commission des Arbitres du Rhône Métropole de Lyon propose un président de jury et un minimum de trois arbitres.

Le club doit prévoir en complément :

- La mise en place d'un secrétariat pour le montage des courses comportant en plus des moyens humains le matériel de photocopies et d'affichage,
- Une personne « starter »
- Une personne en pré-grille
- Des arbitres de piste remplaçants
- Des « pointeurs et aboyeurs » à l'arrivée.

Pour le Comité Du Rhône  
Métropole de Lyon de Cyclisme

Jean-Philippe COUREAUT

Pour le comité de l'Ain  
de Cyclisme

Thierry DUPONT

## CATEGORIES 2016

Année de Naissance	MASCULIN	FEMININ	CRUISER
2010 et après 6 ans et moins	PRELIGENCE GARCON                      FILLE		
2008 / 2009 7 / 8 ans	POUSSIN	POUSSIN FILLE	
2006 / 2007 9 / 10 ans	PUPILLE	PUPILLE FILLE	
2004 / 2005 11 / 12 ans	BENJAMIN	BENJAMIN FILLE	
2002 / 2003 13 / 14 ans	MINIME	MINIME FILLE	
2000 / 2001 15 / 16 ans	CADET	CADET FILLE	
1998/1999 17/18 ans	JUNIOR		JUNIOR et + FILLE + GARCON
1997 et + 19 ans et +	HOMME 19 et +		JUNIOR et + FILLE + GARCON